

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 10 novembre 2016 à 20h00.

Verberie, le 27 octobre 2016

Le Maire,  
Michel Arnould

### **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 novembre 2016**

L'an deux mille seize le dix novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

**Présents** : Michel Arnould, Odile Arnould, René Brouillard, Patrick Steffen, Laurent Bommelaer, Christophe Lamy, Jean-Jacquesournil, Stéphanie Fourdrin, Annie Carpentier, Ferroudja Rahoui, Lysiane Grobon, Francis Pagnier, Marie Claux, Edwige Fagot, Patrick Floury, Cécile Raguideau, Evelyne Cayrol, Laurence Dumont.

**Absents** : Nicolas Galczynski, Jean Claude Lemercier, Philippe Rabbé, Patrick Sauvage.

**Absents et excusés** : Jean Ainesi, Dolorès Baroin, Michel Biez, Dominique Coulet, Marie France Merlin.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à** : Jean Ainesi à Evelyne Cayrol, Dolorès Baroin à Patrick Floury, Michel Biez à Lysiane Grobon, Dominique Coulet à Christophe Lamy, Marie-France Merlin à Francis Pagnier.

**Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.**

Avant 20h25 – avant l'arrivée de Madame Cayrol

Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de votants : 21

Date de convocation : 27 octobre 2016  
Date d'affichage : 27 octobre 2016

A partir de 20h25 – dès l'arrivée de Madame Cayrol

Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de votants : 23

Date de convocation : 27 octobre 2016  
Date d'affichage : 27 octobre 2016

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

#### **Election du secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016.  
Monsieur Christophe Lamy fait remarquer que ledit compte rendu ne fait pas état des débats.

Le compte rendu est donc approuvé par 16 voix pour – 4 voix contre – 0 abstention.  
Monsieur Floury ayant été absent lors de cette séance le 13 octobre ne prend pas part au vote.

### **60-2016 - Structure multi-accueil - modification du règlement**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « les petits châtelains ».

Les modifications à effectuer portent sur la capacité d'accueil en fonction des horaires d'accueil et de départ des enfants (page 3), sur les périodes de fermeture de l'établissement (page 3) et sur les vaccinations (indication du calendrier obligatoire) (page 6).

Le Conseil Départemental de l'Oise – Service agréments et petite enfance – a émis un avis favorable au projet de règlement en date du 24 octobre 2016.

Le conseil municipal, vu l'avis du chef du bureau des structures petite enfance du Conseil Départemental de l'Oise, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le règlement annexé à la délibération.

### **61-2016 - Structure multi-accueil – travaux salle de change**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de faire des travaux dans la salle de change afin d'apporter des modifications au plan de travail. La modification permettra de pouvoir positionner deux enfants en même temps sur la table de change.

Ces travaux sont estimés à 3.729,95 € HT (4.475,94 € TTC).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de travaux à réaliser dans la salle de change dont le coût est estimé à 3.729,95 € HT (4.475,94 € TTC),
- de solliciter une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation de ces travaux,
- décide de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit au budget de l'exercice 2017.

### **62-2016 - Subvention à l'association « coq sportif »**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances du 7 avril 2016, par délibération en date du 14 avril 2016, a décidé d'accorder à l'association « Coq sportif » une subvention pour l'année 2016 d'un montant de 8.000 €.

Les subventions aux associations votées au budget primitif sont attribuées en plusieurs versements. Le « coq sportif » a reçu un acompte de 4.000 € le 09 mai 2016 (mandat n°554).

Postérieurement à cette date, la commune a été alertée par le district de football de l'Oise sur la situation financière de cette association.

La commune a alors demandé à l'association de présenter ses comptes et de tenir une assemblée générale. Aucun compte n'a été présenté et le Président n'a pas convoqué d'assemblée générale.

En outre le district a déclaré le 7 septembre 2016 que toutes les équipes du Coq Sportif sont mises hors compétition et le club en inactivité totale.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide de réduire :

- la subvention accordée à l'association « Coq sportif » d'un montant de 4.000 € afin de porter le montant de la subvention pour l'exercice 2016 à 4.000 €,
- le crédit inscrit au budget de l'exercice dans le cadre de la décision modificative n° 3.

### **63-2016 - Convention de mise à disposition avec l'association « CAMP »**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que l'association « Cercle des Amis du Motonautisme et de Plaisance » (CAMP), créée le 27 décembre 2007, utilise un bâtiment communal situé rue de l'Oise depuis plusieurs années pour des activités nautiques.

Il serait donc souhaitable de conclure une convention de mise à disposition afin de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de mettre à la disposition de l'association « Cercle des Amis du Motonautisme et de Plaisance » (CAMP) la parcelle bâtie cadastrée section AB n°7 moyennant un loyer annuel de 1.200 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

### **64-2016 - Repas de Noël et colis pour les personnes âgées**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que les personnes âgées de plus de 65 ans ont le choix entre un colis de Noël ou la participation à un repas offert par la commune.

L'espérance de vie et l'âge de la retraite ne cessant d'évoluer, Monsieur le Président de séance propose de fixer un âge minimum ouvrant droit au colis ou au repas.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, 9 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions, décide de fixer l'âge minimum ouvrant droit au colis ou au repas à 66 ans à partir de l'année 2016.

### **65-2016 - Repas de Noël et colis pour les personnes âgées**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que les personnes âgées de 66 ans et plus ont le choix entre un colis de Noël ou la participation à un repas offert par la commune.

Dans certains foyers, une des personnes du couple n'a pas encore l'âge minimum et ne peut donc bénéficier du repas alors que son conjoint souhaite y participer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, décide de fixer une participation pour le conjoint qui accompagnera une personne âgée bénéficiaire du repas de Noël.

Le montant de la participation sera égal au prix coûtant du repas facturé par la société qui a reçu la commande.

### **66-2016 - Subvention à l'association « comité des fêtes »**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que les travaux effectués dans la rue de la république ont fortement impactés l'activité commerciale locale.

La gêne provoquée par les travaux et les difficultés de circulation ont pour de nombreux commerces entraîné une baisse du chiffre d'affaires. Afin de redynamiser le commerce local et marquer la fin des travaux communaux dans cette rue, une opération commerciale va être organisée en décembre 2016.

Le comité des fêtes avec la participation des commerçants prendra en charge la communication concernant cette manifestation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder une subvention de 1200 € au comité des fêtes pour la réalisation de la communication de cette manifestation commerciale,
- d'inscrire le crédit dans le cadre de la décision modificative n° 3 de l'exercice en cours.

### **Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **67-2016 -Avancement de grade - taux de promotion**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le comité technique paritaire a été saisi pour avis par délibération en date du 13 octobre 2016 concernant la fixation des taux de promouvables dans le cadre de la procédure d'avancement de grade de l'année 2016.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 26 octobre 2016, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'arrêter les taux de promotion comme définis dans la délibération du 13 octobre 2016 selon le tableau suivant :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Taux</b>
	<u>Catégorie A</u>	
Puéricultrice de classe supérieure	Puéricultrice hors classe	100
	<u>Catégorie B</u>	
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100
	<u>Catégorie C</u>	
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
Adjoint techniques	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint techniques	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	100
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	100

### **68-2016 - Convention pour fourrière animale**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que la convention qui lie la commune à la Société Protectrice des Animaux (SPA) se termine le 31 décembre 2016 et qu'il serait souhaitable de la renouveler afin que la commune continue à disposer d'un service fourrière pour les animaux en état d'errance ou de divagation (chiens et chats).

Il propose donc à l'assemblée de conclure une convention avec la Société Protectrice des Animaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, renouvelable par période d'une année dans la limite de deux renouvellements.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de confier le service de fourrière animale à la Société Protectrice des Animaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir définissant les droits et obligations de chacune des parties.

### **69-2016 - Location de salle – demande d'annulation**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Monsieur Benoît BLONDEL, domicilié à Verberie – 3 rue Saint Exupéry – Appt 60, a, par courrier en date du 07 octobre 2016, demandé suite à un décès l'annulation de la location de la grande salle du château d'Aramont qui devait avoir lieu les 20 et 21 mai 2017.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'annuler la location de la grande salle du château d'Aramont consentie à Monsieur Benoît BLONDEL pour les 20 et 21 mai 2017,
- de rembourser à Monsieur Benoît BLONDEL la somme de 780 € versée dans le cadre de la régie de recettes,
- de procéder à la réduction pour 780 € du titre n° 1034 émis le 15 septembre 2016.

### **70-2016 - Durée d'amortissement**

Monsieur le président de séance expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles, les durées présentées dans l'instruction M14 n'étant donné qu'à titre indicatif.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 10 ans la durée de l'amortissement des immobilisations pour le compte 202 (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre).

### **71-2016 - Décision modificative n°3 – exercice 2016**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications au niveau des crédits budgétaires.

Quelques réajustements de crédits sont nécessaires par rapport au budget primitif suite à des décisions intervenues en cours d'année.

- Réduction de la subvention au « coq sportif »
- Subvention supplémentaire au « comité des fêtes »
- Frais liés au groupement gaz du SE60
- Annuité d'emprunt de décembre pour le prêt souscrit auprès de la banque postale pour la rue de la république
- Amortissement des frais d'études liés au Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter une décision modificative n°3 du budget de l'exercice en cours :

<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>		
Comptes	Libellés	Montants
Compte 6574	Subventions	- 2.800
Compte 65548	Participations aux organismes de regroupement	478
Compte 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1.300
Compte 6811	Dotations aux amortissements	1.022
<b>Total</b>		<b>0</b>

<b>Dépenses de la section d'investissement</b>		
Comptes	Libellé	Montants
Compte 1641	Emprunts	2.500
Compte 2031-124	Frais études	- 1.478
<b>Total</b>		<b>1.022</b>

<b>Recettes de la section d'investissement</b>		
Comptes	Libellés	Montants
Compte 2802	Amortissement des immobilisations incorporelles (réalisation des documents d'urbanisme)	1.022
<b>Total</b>		<b>1.022</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°60-2016 au n°71-2016.

M. ARNOULD	L. DUMONT	J. AINESI  <i>Absent et excusé</i>	O. ARNOULD	E. FAGOT
D. BAROIN  <i>Absente et excusée</i>	M. BIEZ  <i>Absent et excusé</i>	L. BOMMELAER	N. GALCZYNSKI  <i>Absent</i>	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX	D. COULLET  <i>absente et excusée</i>	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER  <i>absent</i>	M-F MERLIN  <i>Absente et excusée</i>
F. PAGNIER	Ph. RABBE  <i>absent</i>	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOUI	P. SAUVAGE  <i>absent</i>
P. STEFFEN	J-J CURNIL			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 10 novembre 2016 a été affiché à la porte de la mairie le 21 novembre 2016.